## ALLOCUTION DE JEAN-CLAUDE TRICHET

## GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE PRESIDENT DE LA COMMISSION BANCAIRE

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES FINANCIERES

19 juin 2001

Monsieur le Président.

Je vous remercie de me donner une nouvelle fois la parole dans cette enceinte. La réunion de l'Assemblée générale de l'Association française des sociétés financières constitue toujours pour moi une excellente occasion d'échanger avec la profession quelques réflexions sur les grands thèmes de l'actualité bancaire et sur les évolutions de notre environnement financier et réglementaire.

Vous le savez, je suis très attentif à la place et au rôle qu'occupent les établissements que vous représentez au sein de notre paysage bancaire. Les établissements de crédit spécialisés – qui, je le souligne, constituent plus de la moitié des établissements de crédit en France - ont plus que jamais leur place à côté des établissements à vocation générale. Les compétences spécifiques que vos maisons ont acquises et le savoir-faire qu'elles ont su développer au fil du temps contribuent au maintien d'une offre bancaire étoffée et diversifiée, indispensable à la vitalité de notre Place.

 Permettez-moi, Monsieur le Président, en premier lieu d'apporter brièvement quelques éclairages sur l'évolution récente de l'activité et des résultats du secteur bancaire français dans un contexte économique toujours porteur

L'environnement économique favorable a permis au système bancaire d'enregistrer à nouveau de très bonnes performances en 2000. En dépit du ralentissement aux Etats-Unis au second semestre, la croissance économique a été soutenue par une **forte demande intérieure**.

Cette conjoncture a profité à l'ensemble des lignes de métiers : la banque de détail a bénéficié d'une demande de crédits dynamique émanant au premier chef des entreprises. Au total, les encours de crédit à la clientèle ont augmenté de 10 % pour l'ensemble des établissements de crédit. La gestion d'actifs a également tiré profit du volume élevé des transactions sur les marchés financiers. Enfin, le dynamisme de ces derniers au premier semestre 2000 a largement soutenu le métier de la banque d'investissement. Ces bons résultats permettent aux établissements de crédit français de figurer désormais en bonne place en Europe en matière de rentabilité et de profitabilité.

J'aurai l'occasion d'analyser plus complètement l'activité et les résultats de l'ensemble du système bancaire français lors de la présentation du rapport annuel pour 2000 de la Commission bancaire le 27 juin prochain.

Dans ce cadre, **l'activité des établissements spécialisés** apparaît satisfaisante en 2000 même si elle s'est inscrite en retrait par rapport à un exercice 1999 - il est vrai - exceptionnel. Nous avons relevé une forte activité de vos maisons en direction de la clientèle entreprises (crédit-bail notamment) puisque les encours ont crû de 7,6 % sur l'année. En revanche, l'activité de financement des particuliers a été plus contrastée. Les prêts à l'habitat ont vu leur encours diminuer de 4 % et les crédits de trésorerie de 1,3 %.

Au total, si vous me permettez encore quelques chiffres établis à partir d'un échantillon de près de 500 établissements spécialisés, le produit net bancaire des sociétés financières a progressé sensiblement (+ 12,4 %) grâce à la bonne tenue des concours à la clientèle. Néanmoins, les frais de structure ont affiché une croissance de 14 % qui peut apparaître comme excessive alors que l'effort de provisionnement s'est une nouvelle fois réduit. Au total, le résultat net a augmenté de 10 % pour l'échantillon retenu, tout à fait représentatif de l'ensemble.

 Il convient de s'interroger ensuite sur les moyens de préserver ces bons résultats dans un environnement éventuellement moins favorable. C'est le deuxième aspect sur lequel je souhaite m'attarder.

Au-delà des facteurs conjoncturels, la récurrence des résultats repose largement sur la capacité de la communauté bancaire à surveiller la qualité de ses risques et à mettre en place des dispositifs performants de pilotage de la rentabilité.

- Les efforts doivent tout d'abord tendre vers une gestion du risque aussi efficiente et rigoureuse que possible. Certes, nous observons une amélioration de la qualité intrinsèque des risques depuis plusieurs exercices. Il faut toutefois demeurer prudent car la forte croissance du crédit depuis 1997 devrait se traduire mécaniquement par une augmentation du volume des créances douteuses et partant, du coût du risque. En outre, le financement de secteurs présentant une forte volatilité d'activité ou de prix doit être réalisé avec la plus grande vigilance, notamment pour ce qui est de la valeur des garanties et de la quotité de financement.

A l'évidence, la gestion du risque doit désormais s'inscrire dans la durée et s'appuyer sur une vision de moyen et long terme. C'est à cette

condition que le système bancaire limitera son exposition au cycle économique. Les réflexions actuelles développées entre la profession et les autorités sur la mise en place d'un mécanisme de préprovisionnement — ou provisionnement dynamique - rejoignent cette problématique. C'est une préoccupation essentielle des autorités que de veiller au maintien de la stabilité financière en limitant les facteurs de volatilité.

- Second facteur – étroitement lié au précédent – de nature à pérenniser les bons résultats : la fixation d'une marge d'intermédiation et d'une tarification suffisamment rémunératrices. Le dynamisme des activités de crédit a, semble-t-il, permis au système bancaire d'enrayer la dégradation de la marge globale en répercutant la hausse des taux d'intérêt observée sur les marchés. Mais le mouvement d'érosion persiste dans plusieurs segments de l'activité. Au total, le niveau de la marge demeure trop faible pour assurer une juste rémunération alors même que le ralentissement de la croissance pourrait se traduire par de nouvelles pressions concurrentielles.

Il ne peut s'agir ici de tarifer les crédits et services de manière inappropriée. Un juste équilibre doit nécessairement être trouvé entre les règles de bonne et saine gestion qui s'imposent naturellement à toute entreprise, le droit de la concurrence, la protection et la bonne information du consommateur. Je souscris d'ailleurs pleinement aux initiatives de l'ASF en la matière.

Vos Maisons ont consenti les efforts nécessaires et su mettre en œuvre des procédures de sélection de la clientèle et de pilotage des risques à toutes les étapes de la vie du crédit (méthodes de « scoring », recouvrement, indicateurs de gestion). Dans ce cadre, la spécialisation est un atout puisque le contrôle de gestion s'appuie sur une comptabilité par nature analytique. La

bonne connaissance des coûts et leur prise en compte dans la tarification constituent aujourd'hui un point fort des établissements spécialisés.

 Troisième élément devant être mentionné, les évolutions prochaines du cadre prudentiel et réglementaire qui auront des effets substantiels sur l'activité bancaire

Les établissements de crédit évoluent dans un environnement désormais largement ouvert et internationalisé. Les autorités doivent adapter en permanence le cadre réglementaire et prudentiel afin d'accompagner ce mouvement et de mieux appréhender les risques tout en évitant les distorsions de concurrence.

Cette question de la gestion des risques et du pilotage de la rentabilité est cruciale à un moment où le marché des services bancaires et financiers est de plus en plus intégré. Elle s'inscrit par ailleurs dans le contexte de la réforme du ratio de solvabilité menée par le Comité de Bâle.

Je rappellerai brièvement que cette réforme a pour objectif principal de garantir une bonne adéquation entre les normes de fonds propres et le profil de risque de chaque établissement de crédit. La démarche adoptée vise à une approche du risque plus précise que le dispositif actuel et offre des possibilités diversifiées suivant le niveau de sophistication des banques.

Comme vous le savez, ce dispositif repose sur trois piliers. Le premier est constitué par une exigence minimale en fonds propres s'appuyant sur deux approches : une approche "standard" dans laquelle les pondérations applicables aux contreparties sont liées à la notation externe de ces dernières par des organismes spécialisés et une seconde, fondée sur la notation interne des banques. Cette dernière approche se subdivise ellemême en deux : une approche « fondation » et une approche « avancée »

dans laquelle tous les paramètres sont déterminés à partir de mesures internes des risques.

Le <u>deuxième pilier</u> concerne **le processus de surveillance** prudentielle de l'adéquation des fonds propres. Il s'agit de garantir que les fonds propres d'une banque sont bien proportionnés à son profil de risque. Les superviseurs devront pouvoir imposer aux établissements présentant la situation la plus risquée des normes en capital plus élevées que le minimum.

Enfin, le <u>troisième pilier</u> concerne la discipline de marché. Cet objectif devrait être atteint par la publication plus fréquente et plus complète par les établissements de crédit de données relatives à leur capital et à leurs différents risques. Cette préoccupation rejoint évidemment celle de la transparence financière.

La seconde période de consultation de la profession s'est achevée le 31 mai dernier. La qualité et la pertinence des observations formulées – vous avez mentionné plusieurs d'entre elles – montre que les enjeux de la réforme et ses aspects pratiques ont bien été perçus. Plusieurs de ces observations méritent une attention particulière. Il convient certainement d'améliorer la prise en compte des activités « retail ». Il faut également mieux intégrer certaines techniques bancaires de réduction des risques. Nous avons fait des propositions en ce sens à Bâle et à Bruxelles.

Il ne fait guère de doute que le nouvel accord exercera des effets structurants importants qui amélioreront sensiblement la gestion interne des risques. Les nouvelles règles n'entreront pas vigueur avant 2004 mais il est impératif que tous les acteurs se préparent d'ores et déjà à cette échéance. J'indique au passage que des travaux se poursuivent en parallèle à Bruxelles, en vue d'un amendement des directives européennes, qui imposent le respect de telles règles à l'ensemble des établissements de la Communauté.

 Enfin, au titre des défis que vous avez cités, je m'arrêterai sur l'échéance fondamentale du passage à l'euro scriptural et fiduciaire en début d'année prochaine.

Les établissements de crédit ont un rôle central à jouer dans ce processus et l'appui qu'apporte votre association à l'ensemble de ses adhérents dans ce dossier stratégique pour la place bancaire et financière doit être salué.

Les niveaux de sensibilisation et de mobilisation sont encore très différents d'un acteur économique à l'autre. Les grandes entreprises sont désormais bien préparées et ont pleinement mesuré l'impact stratégique du passage à l'euro. Elles sont d'ailleurs souvent très exigeantes vis-à-vis de leurs banquiers. Cette situation contraste parfois avec le comportement des petites entreprises et des particuliers.

Il revient donc aux institutions bancaires de gérer des situations très diverses dans un contexte concurrentiel lui-même stimulé par l'euro. C'est là un enjeu technique et commercial majeur pour vos maisons. Les bonnes conditions dans lesquelles s'est réalisé le passage à l'an 2000 ont montré que la communauté bancaire sait se mobiliser. La démarche active d'information et de sensibilisation de la clientèle doit être poursuivie. Soyez assuré que la Banque de France et la Commission bancaire vous apporteront leur soutien et demeureront très vigilantes sur l'état d'avancement de ce dossier.

Merci de m'avoir donné, à nouveau, l'occasion de m'exprimer devant vous.